

Le principal actif de la Commission est son énorme portefeuille immobilier. Actuellement, elle possède environ 48 200 hectares, soit environ 10% de la superficie de la RCN. Elle a acquis ces terrains au fil des ans à diverses fins, notamment pour répondre aux besoins en locaux du gouvernement fédéral, créer des parcs et espaces verts, acquérir des emprises routières et orienter le développement urbain.

Le portefeuille immobilier de la CCN comprend nombre de parcelles réservées pour un aménagement ultérieur ou pour orienter leur utilisation. En conséquence, la Commission doit s'assurer que, provisoirement ou de façon plus permanente, on trouve à chacun de ces biens immobiliers l'affectation la plus appropriée, économiquement et en fonction de ses objectifs à long terme, et que l'on en retire un avantage économique adéquat, en conformité aux principes d'une saine gestion commerciale.

En 1980-1981, la Commission a encore subi les effets du moratoire imposé par le gouvernement à tout nouveau projet d'achat de terrain. Deux grands programmes d'acquisition immobilière restent en suspens, dans le parc de la Galigne et au ruisseau de la Brasserie. Cependant, les activités relatives au règlement d'exportations en cours et à divers échanges immobiliers intergouvernementaux se poursuivent normalement. On estime que, pour gérer adéquatement un avoir immobilier complexe aussi important que celui de la CCN, il faut un vaste éventail d'instruments de gestion, y compris les possibilités de vendre et d'acheter, en conséquence, la Commission a demandé au gouvernement de l'autoriser à conclure des transactions immobilières dans le cadre d'un système amélioré de gestion foncière.

Pavage des routes, entretien des pelouses ou déneigement nécessitent le maintien par la Commission d'un parc d'équipement de plus de 1300 unités.

